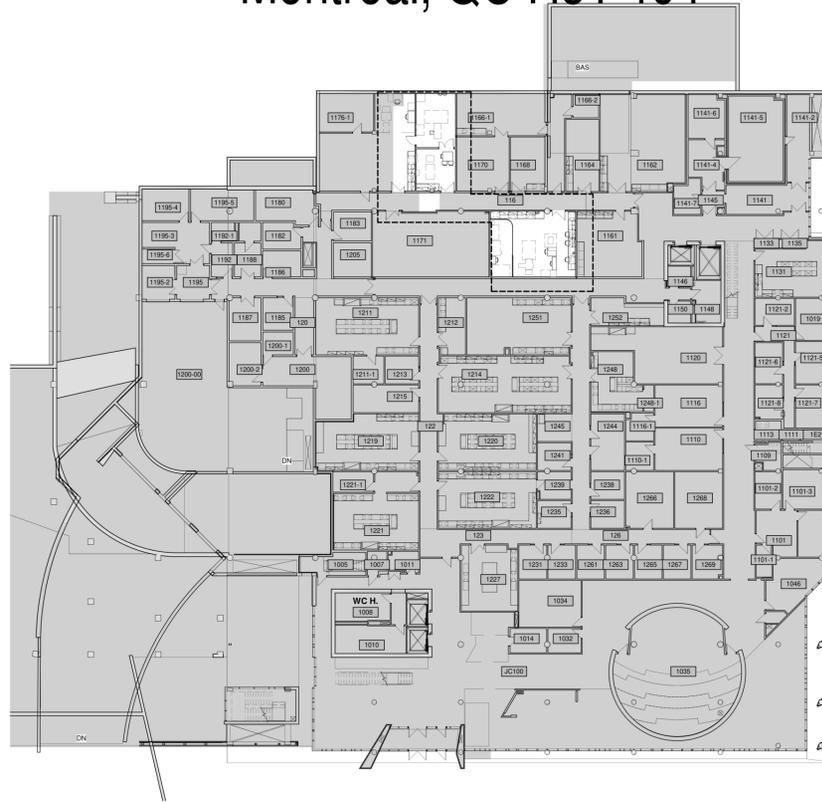


FCI Moutanabbir

Polytechnique Montréal

5155 Chem. de la Rampe,
Montréal, QC H3T 1J4



A000	1	PAGE TITRE	2022-06-15
A001	1	LÉGENDES	2022-06-15
A200	1	PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1	2022-06-15
A250	1	PLANS DE PLAFOND RÉFLÉCHI NIVEAU 1	2022-06-15
A521	1	DÉTAILS DE CLOISONS	2022-06-15
A522	1	DÉTAILS DIVERS INTÉRIEUR	2022-06-15
A610	1	ÉLEVATIONS DE MOBILIER DE LABORATOIRE	2022-06-15
AD200	1	PLAN DE DÉMOLITION	2022-06-15
AD250	1	PLANS DE DÉMOLITION DE PLAFOND RÉFLÉCHI	2022-06-15
D01	1	Devis - Division 01	2022-06-15
D02-05-07	1	Devis - Division 02, 05, 07	2022-06-15
D08	1	Devis - Division 08	2022-06-15
D09.1	1	Devis - Division 09	2022-06-15
D09.2-10	1	Devis - Division 09, 10	2022-06-15

NON POUR CONSTRUCTION /
NOT FOR CONSTRUCTION

SEALS / SCEAUX	SEALS / SCEAUX
SEALS / SCEAUX	SEALS / SCEAUX

ARCHITECTURE

NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

NUMÉRO DE PROJET : 58-0015

STRUCTURE



MÉCANIQUE / ÉLECTRICITÉ



CLIENT



2022-06-15

58-0015 FCI Moutanabbir
Émission pour soumission

2022-06-15 13:48:29

LÉGENDE FINI DE PLAFOND		
TYPE	COMPOSITION	FINI
SUSPENDU		
EX CL.1	PLAFOND EXISTANT SUSP. 2x PLAFOND STANDARD ACOUSTIQUE	-

LÉGENDE PLAFOND	
ARCHITECTURE	
	PLAFOND EXISTANT À CONSERVER
	STRUCTURE APPARENTE (VOIR TABLEAU DES FINIS 09 00 00-T)
	PLAFOND EN PANNEAUX DE GYPSE (VOIR TABLEAU DES FINIS 09 00 00-T)
	PLAFOND À REMPLACER (VOIR TABLEAU DES FINIS 09 00 00-T)
	TUILE ACOUSTIQUE SUSPENDUE (VOIR TABLEAU DES FINIS 09 00 00-T)
SAUF INDICATION CONTRAIRE, LA TRAME DE PLAFOND DEVRA ÊTRE CENTRÉE DANS LA PIÈCE. DANS LE CAS CONTRAIRE, SE RÉFÉRER AU SYMBOLE D'IDENTIFICATION DU POINT DE DÉPART.	
	TRAPPE D'ACCÈS AU PLAFOND EN ACIER PRÉPÊTE (AC/PP) OU EN ACIER INOXYDABLE (INOX.1)
	HAUTEUR DE PLAFOND
JC	JOINT DE CONTRÔLE HORIZONTAL DANS LE PLAFOND VOIR DÉTAIL
SAUF INDICATION CONTRAIRE, LA TRAME DE PLAFOND DEVRA ÊTRE CENTRÉE DANS LA PIÈCE. DANS LE CAS CONTRAIRE, SE RÉFÉRER AU SYMBOLE D'IDENTIFICATION DU POINT DE DÉPART.	
AL	AUGMENTER

NOTES GÉNÉRALES	
1)	TOUS LES PLAFONDS ONT UNE HAUTEUR DE 243mm DU NIVEAU DE PLANCHER FINI SAUF INDICATION CONTRAIRE SUR LES PLANS.
2)	TOUS LES APPAREILS ÉLECTROMÉCANIQUES NE SONT PAS INDICÉS SUR CE PLAN, VOIR LES PLANS ÉLECTROMÉCANIQUES.
3)	POUR LA LOCALISATION DES ÉLÉMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES, SE RÉFÉRER AUX DESSINS D'ARCHITECTURE.
4)	POUR LES TYPES D'ÉLÉMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES, SE RÉFÉRER AUX PLANS ÉLECTROMÉCANIQUES.
5)	LES JOINTS DE CONTRÔLE VERTICAUX DANS LES RETOMBÉES DE PLAFOND DOIVENT ÊTRE ALIGNÉS AVEC LES JOINTS DE CONTRÔLE HORIZONTALS DES PLAFONDS DE GYPSE.
6)	LA POSITION EXACTE DES TÊTES DE GICLÉURS EST À REVOIR AVEC LA SECTION 2) 10 DE PROTECTION INCENDIE ET LES INGÉNIEURS ÉLECTROMÉCANIQUES. LES TÊTES DE GICLÉURS DOIVENT ÊTRE ALIGNÉES/CENTRÉES AVEC LES AUTRES ÉLÉMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES. LORSQU'ELLES SONT DANS UNE TUILE OU UN PANNEAU DE PLAFOND, LES TÊTES DOIVENT ÊTRE CENTRÉES DANS LA TUILE OU LE PANNEAU.

MÉCANIQUE	
	DIFFUSEUR RECTANGULAIRE (VOIR MÉCANIQUE)
	DIFFUSEUR LINÉAIRE (VOIR MÉCANIQUE)
	GRILLE DE RETOUR D'AIR (VOIR MÉCANIQUE)
BC	BRAS DE CAPTATION TYPE: "TROMPE D'ÉLÉPHANT" (VOIR MÉCANIQUE)
•	TÊTE DE GICLÉUR DE TYPE PROPRE - VOIR DÉTAIL (VOIR MÉCANIQUE)
•	TÊTE DE GICLÉUR DE TYPE SEM-PROPRE - VOIR DÉTAIL (VOIR MÉCANIQUE)
•	TÊTE DE GICLÉUR - VOIR DÉTAIL (VOIR MÉCANIQUE)
○ D.U.	DOUCHE D'URGENCE - VOIR DÉTAIL (VOIR MÉCANIQUE)
⊙	DÉTECTEUR THERMIQUE - VOIR DÉTAIL (VOIR MÉCANIQUE)
⊙	DÉTECTEUR DE GAZ - VOIR DÉTAIL (VOIR MÉCANIQUE)
⊙	DÉTECTEUR D'OXYGÈNE - VOIR DÉTAIL (VOIR MÉCANIQUE)
⊙	DÉTECTEUR DE PRESSION - VOIR DÉTAIL (VOIR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ)
⚠	DÉTECTEUR DE PRODUITS DE COMBUSTION - VOIR DÉTAIL (VOIR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ)

ÉLECTRICITÉ	
	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE FLUORESCENT (VOIR ÉLECTRICITÉ)
	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE FLUORESCENT ÉTANCHE (VOIR ÉLECTRICITÉ)
	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE FLUORESCENT DE TYPE MURAL 305mm x 1220mm (VOIR ÉLECTRICITÉ)
	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE DE TYPE ENCASTRÉ AU PLAFOND (VOIR ÉLECTRICITÉ)
⊙	INDICATION DE SORTIE D'URGENCE MURALE (VOIR ÉLECTRICITÉ)
⊙	INDICATION DE SORTIE AU PLAFOND (VOIR ÉLECTRICITÉ)
⊙	DÉTECTEUR OMNIDIRECTIONNEL (VOIR ÉLECTRICITÉ)
⊙	DÉTECTEUR DIRECTIONNEL (VOIR ÉLECTRICITÉ)
⊙	DÉTECTEUR DE LUMINOSITÉ (VOIR ÉLECTRICITÉ)
	ENSEIGNE DE SORTIE AVEC RÉFLECTEUR (VOIR ÉLECTRICITÉ)

Tableau des équipements		
Numéro et nom d'équipement	Pièce existante	
PL.66.1.1_MEB2	J1176	
PL.65.6.2_Facilities cart	J1162	
PL.66.2_Microscope force atomique	A1172.01	
PL.66.1.2_Rack instrumentation	J1176	
PL.66.1.4_Bureau	J1176	
PL.66.18_Probe Station	J1176	
PL.66.4_spectromicroscopie Raman	A1172.01	
PL.66.5.1_spectromicroscopie optique	A1172	
PL.66.5.2_Chambre a vide couple au spectrometre	A1172	
PL.66.5.3_Rack instrumentation	A1172	
PL.66.6_Accessoire Microscope infrarouge	A1172	
PL.66.7_Boîte à gants	A1168	
PL.66.10_Bruker Vector	J5129	
PL.66.11_Fluormax - 4	J5129	
PL.66.12_Varian Cary Eclipse	J5129	
PL.66.13_ThermoHaake	J5129	
PL.66.14_DMA	J5129	
PL.66.15.1_TableOptique	J5129	
PL.66.16_Spectrometre	J1171	
PL.66.18.1_Probe amovible	J1176	
PL.66.14.1_DMA	J5129	
PL.66.7_Boîte à gants ordinateur	A1168	
PL.66.15.2_ThermoMicroscope	J5129	
PL.65.6.1_Instrument rack	J1162	
PL.65.6.3_Client PC workstation	J1162	
PL.65.17.5_Raith e-beam_rack	J1166.01	
PL.65.17_Raith e-beam	J1166.01	
PL.65.17.1_Chiller	J1166.01	
PL.65.6_APT_Microscope sonde atomique	J1162	
PL.66.1.3_Chiller	J1176	
PL.66.15_ThermoMicroscope	J5129	
PL.65.17.2_UPS	J1166.01	
PL.65.17.3_Transformateur électrique	J1166.01	
PL.65.17.4_Pompe mécanique	J1166.01	

LÉGENDE GÉNÉRALE	
SYMBOLES DE RÉFÉRENCES	
	ÉLÉVATION
	COUPE
	DÉTAIL
	NIVEAU
SYMBOLES D'IDENTIFICATIONS	
	BULLE D'AXE
	IDENTIFICATION DES LOCAUX
	MUR INTÉRIEUR (VOIR TYPE DE CLOISON) (VOIR PAGE A21)
	NUMÉRO D'ÉQUIPEMENT
	PORTE
	PLAFOND
	FENÊTRE
	RÉVISION
	CENTRE
	IDENTIFICATION DES ACCESSOIRES

CONSTRUCTION	
	ZONE EXISTANTE À CONSERVER
	PORTE ET CADRE À DÉMANTÉLER OU PORTE SEULEMENT À DÉMANTÉLER (VOIR PLANS DE DÉMOLITION)
	PORTE ET CADRE EXISTANTS À CONSERVER
	NOUVELLE PORTE ET CADRE À INSTALLER OU PORTE ET CADRE EXISTANT RELOCALISÉS À INSTALLER SAUF INDICATION CONTRAIRE, INSTALLER LES CADRES DE PORTE À 150mm DE LA CLOISON ADJACENTE
	DANS LES CLOISONS VITRÉES, SAUF INDICATION CONTRAIRE, INSTALLER LES CADRES DE PORTE À 100mm DES CLOISONS
	CLOISON TEMPORAIRE ÉTANCHE
	NOUVELLE OUVERTURE À PERÇRE OU CLOISON À DÉMOLIR
	CLOISON EXISTANTE À CONSERVER
	NOUVELLE CLOISON (VOIR TYPE DE CLOISON)
	BLOC DE BÉTON (VOIR TYPE DE CLOISON)
	MUR EN BÉTON (VOIR STRUCTURE)
JC	JOINT DE CONTRÔLE (VOIR DEVIS)

ARCHITECTURE	
	TABLEAU BLANC
	TABLEAU D'AFFICHAGE
P.A.	PANNÉAU D'ACCÈS
PERS/AL/PP	PERSIENNE

MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ	
	PANNEAU ÉLECTRIQUE (VOIR ÉLECTRICITÉ)
	DOUCHE D'URGENCE AVEC LAVE-VEUX ENCASTRÉ (VOIR MÉCANIQUE)
	DOUCHE D'URGENCE AVEC LAVE-VEUX EN SURFACE (VOIR MÉCANIQUE)
	FONTAINE D'EAU (VOIR MÉCANIQUE)
	CUVE DE CONCIERGE/RIE (VOIR MÉCANIQUE)
	DRAIN DE PLANCHER
	DRAIN DE PLANCHER LINÉAIRE
STRUCTURE	
	CONTREVENTEMENT STRUCTURAL (VOIR STRUCTURE)

NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION					
1.	LES DOCUMENTS DE DÉMOLITION DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LES DOCUMENTS DE CONSTRUCTION POUR COMPRENDRE ET COORDONNER LA PORTÉE DES TRAVAUX.				
2.	DÉMOLIR ET ÉVACUER DU CHANTIER TOUT MUR, FINI DE PLANCHER, FINI DE PLAFOND SELON LES INDICATIONS AUX PLANS, ET TEL QUE REQUIS POUR ACCOMMODER LES NOUVEAUX TRAVAUX. COORDONNER L'ÉVACUATION DES DÉBRIS ET L'ENTREPOSAGE DES NOUVEAUX MATÉRIAUX AVEC LE PROPRIÉTAIRE.				
3.	FAIRE LA PRÉPARATION DE TOUTES LES SURFACES ENDOMMAGÉES PAR LES TRAVAUX AFIN D'ÉLIMINER LA TRANSITION ENTRE LES NOUVEAUX MATÉRIAUX ET CEUX EXISTANTS.				
4.	TOUT ÉQUIPEMENT ENLEVÉ DOIT ÊTRE REMIS AU CLIENT À L'EXCEPTION DES ITEMS NON REQUIS PAR CELUI-CI.				
5.	L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUT PERÇEMENT, DÉCOUPAGE, RAPIÈPAGE ET RAGRÈGE NÉCESSAIRE POUR ACCOMMODER LES TRAVAUX ANCIENS QUE DE TOUTES LES RÉPARATIONS REQUISES POUR AGENCER AVEC L'EXISTANT SUITE AUX NOUVELLES INSTALLATIONS, DÉMANTELEMENTS ET/OU DÉMOLITIONS. VOIR ÉGALEMENT LES DESSINS DES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE, EN ÉLECTRICITÉ ET EN STRUCTURE POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX DE CHAQUE DISCIPLINE.				
6.	L'ENTREPRENEUR FERA LES RÉPARATIONS REQUISES POUR ASSURER L'ÉTANCHEITÉ ET L'INTÉGRITÉ DES MURS COUPÉS, ET/OU DES ASSEMBLAGES DE PLAFONDS COUPE-PEU AYANT ÉTÉ AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX.				
7.	L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTES ANOMALIES OU CONDITIONS DE CHANTIER NE RESPECTANT PAS LES SPÉCIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS.				
8.	POUR TOUTES LES PIÈCES OÙ UNE CLOISON OU UN MURET A ÉTÉ DÉMOLU RÉPARER ET RAGRÈGER LA DALLE DE BÉTON AVEC UN MORTIER DE RÉPARATION POUR AGENCER LA DALLE AVEC L'EXISTANT.				
9.	VOIR LES DESSINS DES INGÉNIEURS EN STRUCTURE POUR LA LOCALISATION, LA QUANTITÉ DES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX À DÉMANTÉLER ET POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX. COORDONNER AVEC LES SECTIONS DE DEVIS EN MATIÈRES DANGEREUSES POUR LES MÉTHODES DE TRAVAIL.				
10.	CONDUITS ET/OU DRANAGES SOUS-DALLE, REGARDS, DRAINS ETC. À ENLEVER PAR MÉCANIQUE. RÉPARER, RAGRÈGER ET NIVELLER LA DALLE POUR AGENCER AVEC LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE. VOIR LES DESSINS DES INGÉNIEURS POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.				

NOTES GÉNÉRALES					
1.	AVANT LE DÉBUT DE TOUT TRAVAIL DE CONSTRUCTION, DE FABRICATION OU D'INSTALLATION, VÉRIFIER ET COORDONNER AVEC LES DESSINS DES INGÉNIEURS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER.				
2.	LES DOCUMENTS ET LES CAHIERS DES CHARGES DE CHAQUE DISCIPLINE SONT COMPLÉMENTAIRES ET DOIVENT ÊTRE ACCEPTÉS COMME UN TOUT. ILS S'APPLIQUENT ET SE COMPLÈTENT RÉCIPROQUEMENT DANS LE BUT DE DÉFINIR LES TRAVAUX À EXÉCUTER.				
3.	COORDONNER LA RÉALISATION DES OUVERTURES ET DES PERÇEMENTS AVEC STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ AVANT D'EFFECTUER LES TRAVAUX.				
4.	VOIR LES NOTES SUR TOUTS LES DESSINS, LE BORDEREAU DES PORTES ET CADRES, LE TABLEAU DE QUINCAILLERIE ET LE BORDEREAU DES FINIS.				
5.	VOIR LES DESSINS DES INGÉNIEURS EN ÉLECTROMÉCANIQUE, EN CIVIL, EN STRUCTURE ET DES AUTRES DISCIPLINES POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX ASSOCIÉS À LEUR DISCIPLINE. VOIR NOTE 2.				
6.	L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTES ANOMALIES OU CONDITIONS DE CHANTIER NE RESPECTANT PAS LES SPÉCIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS.				
7.	LES DIMENSIONS INDICÉES SUR LES PLANS SONT À TITRE INDICATIF. L'ENTREPRENEUR DEVRA VALIDER SUR PLACE LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS ET LA COMPOSITION DES MATÉRIAUX POUR TOUTES LES CONDITIONS AVANT LA DÉMOLITION ET LA CONSTRUCTION.				
8.	VOIR DOCUMENTS DES INGÉNIEURS ÉLECTROMÉCANIQUES POUR L'ÉTENDUE EXACTE DES TRAVAUX SUR LES DALLES DE BÉTON (PERÇEMENTS, OUVERTURES ET/OU OBTURATIONS DONT OUVERTURES), VOIR ÉGALEMENT LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS EN STRUCTURE POUR TOUTES LES INTERVENTIONS AUX DALLES DE BÉTON, À LA STRUCTURE ET POUR LES MÉTHODES DE RÉPARATION. VOIR LA NOTE 2.				
9.	L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ARRANGEMENT ET DU DÉPLACEMENT DE TOUTES LES CLOISONS POUR LA PROTECTION DES OUVRAGES, SELON L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL.				
10.	TRACER TOUTES LES CLOISONS FUTURES IDENTIFIÉES AUX PLANS DE CONSTRUCTION.				
11.	LES ÉLÉMENTS AUX MURS, TELS QUE LES TABLEAUX D'ÉCRITURE ET LES ÉLÉMENTS AUX PLAFONDS, TELS QUE LES PANNEAUX DE FERMETURE AU-DESSUS DES MOBILES DE LABORATOIRE, DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LES PLANS D'INTÉGRATION ÉLECTROMÉCANIQUES.				
12.	L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET L'ENSEMBLE DE SES SOUS-TRAITANTS ONT LA RESPONSABILITÉ D'ASSURER LE RESPECT DES EXIGENCES CONTRACTUELLES DÉCRITES DANS LES PLANS ET DEVIS. DU CONSULTANT EN HYGIÈNE INDUSTRIELLE, CES EXIGENCES CONCERNENT NOTAMMENT LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO POUR L'EXPOSITION AUX CONTAMINANTS TELS QUE L'AMIANTE, LA SAUCE CRISTALLINE, LE PLOMB ET LES MOISSISSURES, CES EXIGENCES CONCERNENT ÉGALEMENT L'OBLIGATION D'ASSURER UNE GESTION COMPLÈTE DES POUSSIÈRES DURANT TOUTE LA DURÉE DU PROJET.				

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020"	
NFOE Inc.	
L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins. L'entrepreneur devra saisir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.	Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings. Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.
Plan clé / Key plan	
PLAN CLÉ 1:4000	

No.	Date	Par	Émission pour soumission	Revision / Revision	Vr / Ver
1	2022-06-15	R.F.	Émission pour soumission		E.P.M.

Date de création / Creation date	
Ingenieurs / Engineers	

Architectes / Architects	
NFOE + DMA + Provencher_Roy en collaboration avec Projet Paysage	

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction.	
This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.	

Sceaux/ Seals	Sceaux/ Seals

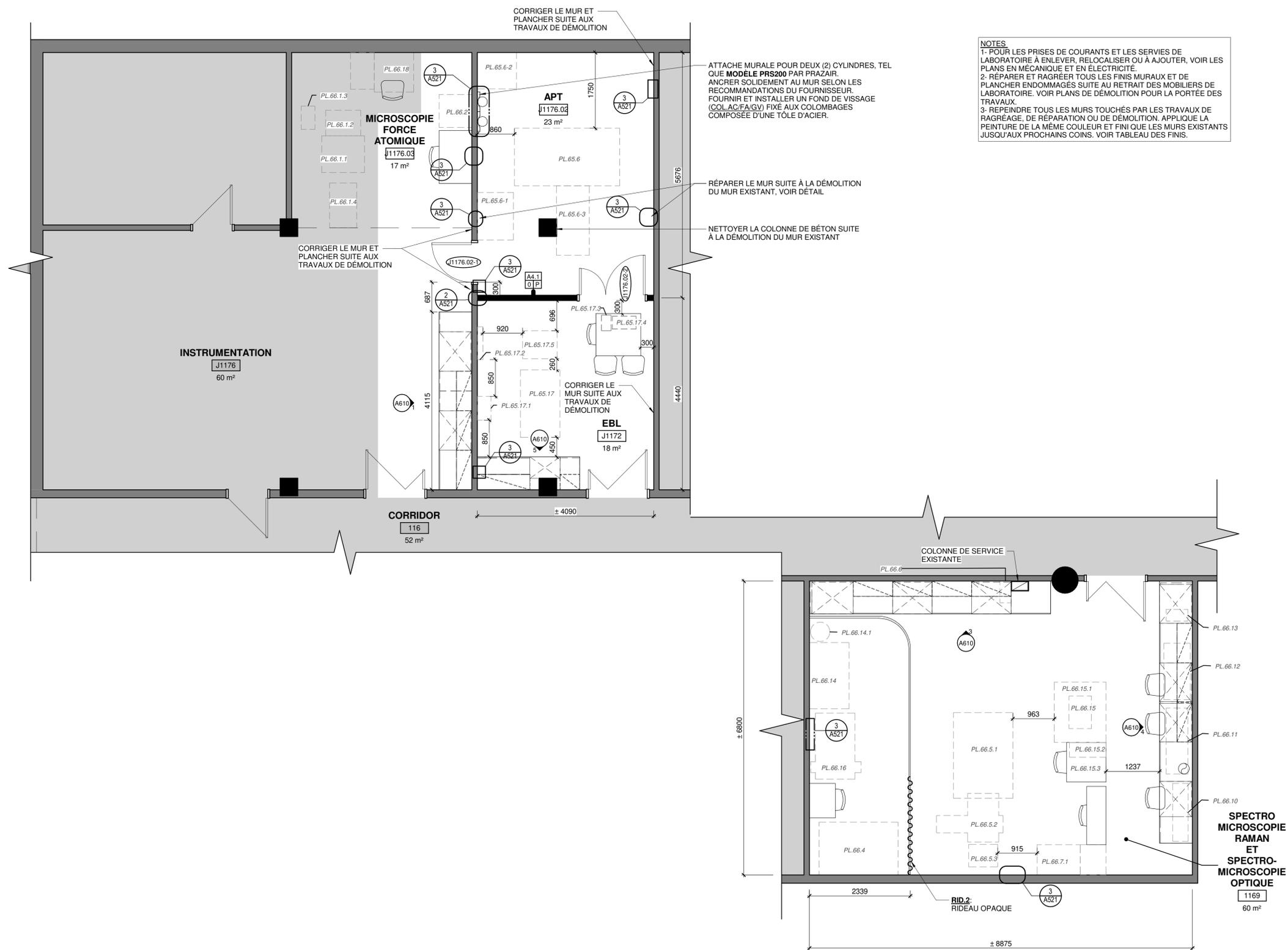
Sceaux/ Seals	Sceaux/ Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION	
Propriétaire/Owner	
	POLYTECHNIQUE MONTRÉAL UNIVERSITÉ D'INGÉNIERIE

Projet/ Project	
FCI Moutanabbir	

Dessin/ Drawing	
LÉGENDES	

ARCHITECTURE			
Conçu par/ Designed by	M.B.	Date	2022-06-15
Dessiné par/ Drawn by	M.G.	No de projet/ (Client) Project no. (Client)	A001
Vérifié par/ Verified by	R.F.	No de projet/ Project no.	58-0015
		Revision	1



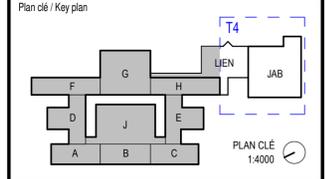
NOTES

- POUR LES PRISES DE COURANTS ET LES SERVES DE LABORATOIRE À ENLEVER, RELOCALISER OU À AJOUTER, VOIR LES PLANS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ.
- RÉPARER ET RAGRÉER TOUS LES FINIS MURAUX ET DE PLANCHER ENDOMMAGÉS SUITE AU RETRAIT DES MOBILIERS DE LABORATOIRE. VOIR PLANS DE DÉMOLITION POUR LA PORTÉE DES TRAVAUX.
- REPEINDRE TOUS LES MURS TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX DE RAGRÉAGE, DE RÉPARATION OU DE DÉMOLITION. APPLIQUE LA PEINTURE DE LA MÊME COULEUR ET FINI QUE LES MURS EXISTANTS JUSQU'ÀUX PROCHAINS COINS. VOIR TABLEAU DES FINIS.

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020"
NFOE Inc.

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.
L'entrepreneur devra avertir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings.
Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.



No.	Date	Par / By	Émission pour soumission / Revision / Revision	E.P.M. / Ver / Ver
1	2022-06-15	R.F.	Émission pour soumission	E.P.M.

Ingénieurs / Engineers

gbi. **exp.**

Architectes / Architects

NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction.
This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION

Propriétaire/Owner

Projet/Project

FCI Moutanabbir

Dessin/ Drawing

PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1

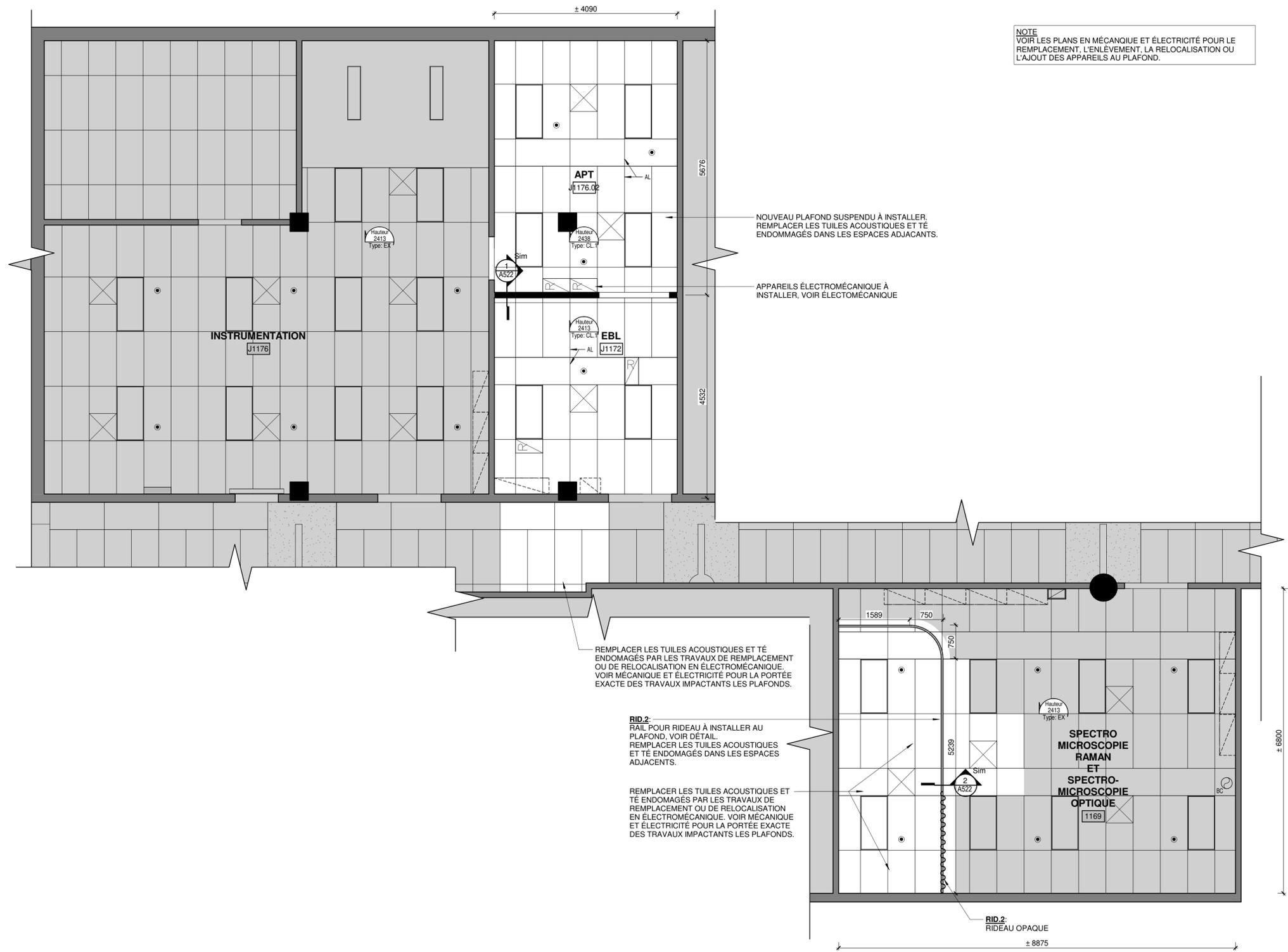
ARCHITECTURE

Conçu par / Designed by	M.B.	Date	2022-06-15	No de dessin / Drawing no.	A200
Dessiné par / Drawn by	M.G.	No de projet (Client) / Project no. (Client)		Revision	
Vérifié par / Verified by	R.F.	No de projet / Project no.	58-0015	Revision	1

PLAN DE CONSTRUCTION - NIV. 1

1
A200

2022-06-15 13:48:33

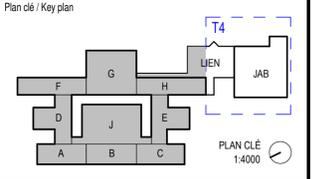


NOTE
VOIR LES PLANS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LE REMPLACEMENT, L'ENLÈVEMENT, LA RELOCALISATION OU L'AJOUT DES APPAREILS AU PLAFOND.

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020"
NFOE Inc.

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.
L'entrepreneur devra avertir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings.
Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.



No.	Date	Par / By	Emission pour soumission / Revision / Revision	E.P.M. / Ver / Ver
1	2022-06-15	R.F.	Emission pour soumission	E.P.M.

Date de création / Creation date

Ingénieurs / Engineers
gbi. **exp.**

Architectes / Architects
NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction.
This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.



Sceaux / Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION



Propriétaire/Owner
FCI Moutanabbir

Dessin/ Drawing
PLANS DE PLAFOND RÉFLÉCHI NIVEAU 1

ARCHITECTURE

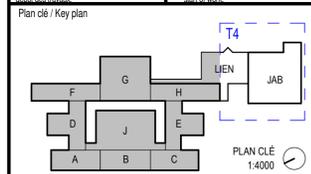
Conçu par / Designed by	M.B.	Date	2022-06-15	No de dessin / Drawing no	A250
Dessiné par / Drawn by	M.G.	No de projet (Client) / Project no. (Client)		Revision	
Vérifié par / Verified by	R.F.	No de projet / Project no.	58-0015	Revision	1

PLAN DE CONSTRUCTION DES PLAFONDS RÉFLÉCHIS - NIV. 1

1
A250

2022-06-15 13:48:34

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Do not scale off drawings.
Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings.
L'entrepreneur devra saisir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux. Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.



No.	Date	Par / By	Émission pour soumission / Revision / Revision	E.P.M. / Ver / Ver
1	2022-06-15	R.F.	Émission pour soumission	E.P.M.

Date de création / Creation date

Ingénieurs / Engineers
gbi. **exp.**

Architectes / Architects
NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction. This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux/ Seals

Sceaux/ Seals

Sceaux/ Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION

Propriétaire/Owner

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ D'INGÉNIERIE

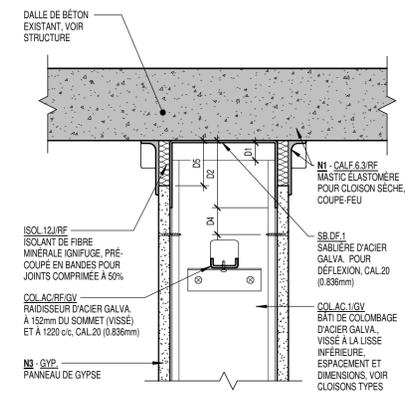
Projet/ Project
FCI Moutanabbir

Dessin/ Drawing
DÉTAILS DE CLOISONS

ARCHITECTURE

Conçu par / Designed by	M.B.	Date	2022-06-15	No de dessin / Drawing no	A521
Dessiné par / Drawn by	M.G.	No de projet (Client) / Project no. (Client)			
Vérifié par / Verified by	R.F.	No de projet / Project no.	58-0015	Revision / Revision	1

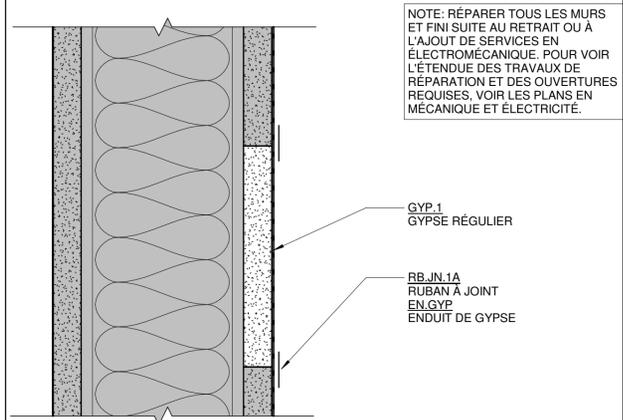
DÉFLEXION JUSQU'À 25mm MAX. SYSTÈME HW-D-1066



MOBILITÉ = 40% COMPRESSION OU EXTENSION
ASSEMBLAGE COLLISSANT ACCOMMODANT LA DÉFLEXION DES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX (VOIR STRUCTURE). SIMILAIRE AUX SYST. HW-D-1066 POUR UNE RÉSISTANCE AU FEU DE 0H ET B1. AJOUTER UNE DEUXIÈME COUCHE DE GYPSE SUR CHAQUE CÔTÉ POUR UNE R.FEU DE 0H.

DÉTAIL - TÊTE DE CLOISON

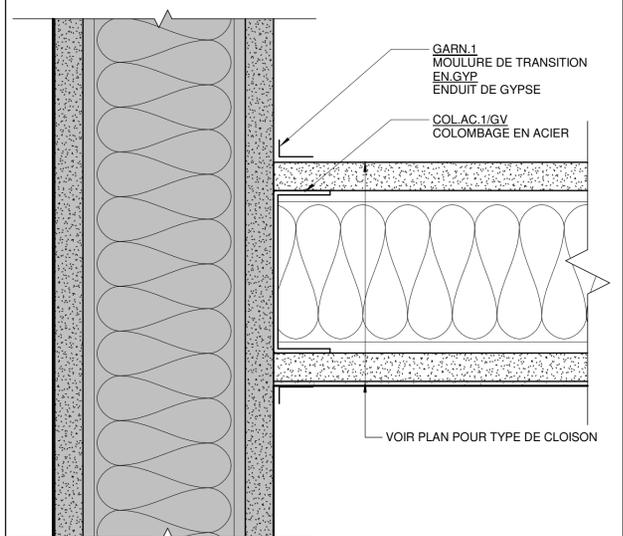
1
A521



NOTE: RÉPARER TOUTS LES MURS ET FINI SUITE AU RETRAIT OU À L'AJOUT DE SERVICES EN ÉLECTROMÉCANIQUE. POUR VOIR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX DE RÉPARATION ET DES OUVERTURES REQUISES, VOIR LES PLANS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

DÉTAIL TYPIQUE - RÉPARATION DU MUR EXISTANT

3
A521



DÉTAIL - JONCTION DE CLOISON EXISTANT/NOUVEAU

2
A521

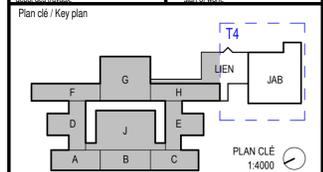
TYPES DE CLOISONS

ÉPAISSEUR (E):		
COLOMBAGE MÉTALLIQUE dimensions nominales		BLOC DE BÉTON dimensions nominales
0 = 22mm (7/8" - Fourniture métallique)	4 = 90mm (3 1/2")	
1 = 41mm (1 5/8")	6 = 140mm (5 1/2")	
2 = 64mm (2 1/2")	8 = 190mm (7 1/2")	
4 = 90mm (3 5/8")	10 = 240mm (9 1/2")	
6 = 150mm (6")	12 = 290mm (11 1/2")	
8 = 200mm (8")		
PAROI DE PUITS dimensions nominales		COLOMBAGE DE BOIS dimensions nominales
2 = 64mm (2 1/2")	3 = 64mm (2 1/2")	
4 = 102mm (4")	4 = 89mm (3 1/2")	
6 = 150mm (6")	6 = 140mm (5 1/2")	
	8 = 185mm (7 1/4")	
	10 = 225mm (9 1/4")	
	12 = 286mm (11 1/4")	
MATERIAUX (M):		
A	GYPSE (MONTANT MÉTALLIQUE)	
B	BLOC DE BÉTON	
C	COMPOSITION	
D	PAROI DE PUITS	
E	SOUFFLAGE	
F	BÉTON	
G	VITRAGE	
H	GYPSE (MONTANT EN BOIS)	
RÉSISTANCE AU FEU (R):		
R0	0 HEURE	
R1	1 HEURE	
R2	2 HEURES	
R3	3 HEURES	
R4	4 HEURES	
HAUTEUR (H):		
P	PLEINE HAUTEUR	
L	150mm (6") AU-DESSUS DU PLAFOND	
U	SOUS LE PLAFOND	
M	MURET	
VARIANTE (V):		
VARIANTE NUMÉRIQUE SELON LE PROJET		

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020"
NFOE Inc.

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.
L'entrepreneur devra saisir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings.
Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.



No.	Date	Par / By	Émission pour soumission / Revision / Revision	E.P.M. / Ver / Ver
1	2022-06-15	R.F.	Émission pour soumission	E.P.M.

Date de création / Creation date

Ingénieurs / Engineers
gbi. **exp.**

Architectes / Architects
NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction.
This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux/ Seals

Sceaux/ Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION

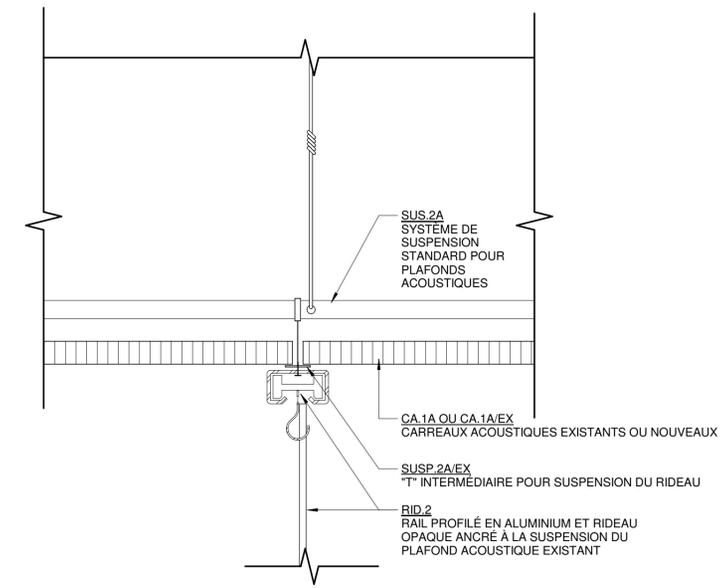
Propriétaire/Owner
POLYTECHNIQUE MONTREAL
UNIVERSITÉ D'INGÉNIERIE

Projet/ Project
FCI Moutanabbir

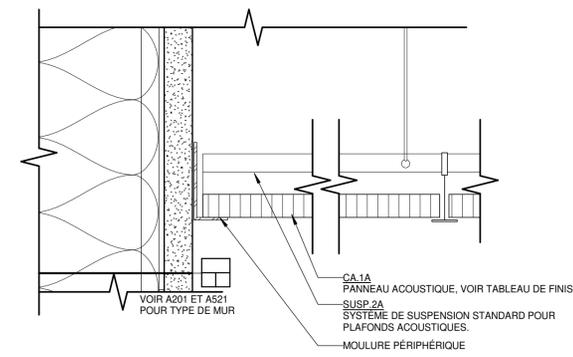
Dessin/ Drawing
DÉTAILS DIVERS INTÉRIEUR

ARCHITECTURE

Conçu par / Conceptionneur	Date	No de dessin / Drawing no.
Dessiné par / Drawn by	No de projet (Client) / Project no. (Client)	A522
Vérifié par / Vérificateur	No de projet / Project no.	58-0015
	Revision / Revision	1

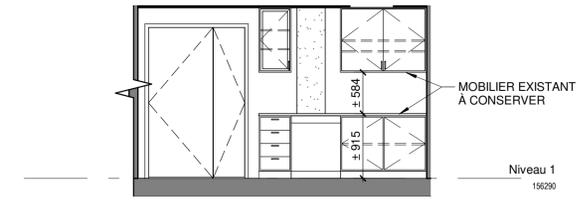


DÉTAIL - RIDEAU OPAQUE 2
A522



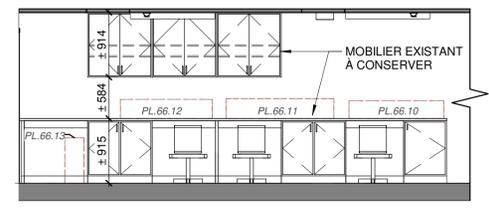
DÉTAIL - JONCTION PLAFOND ACOUSTIQUE / CLOISON 1
A522

2022-06-15 13:48:37



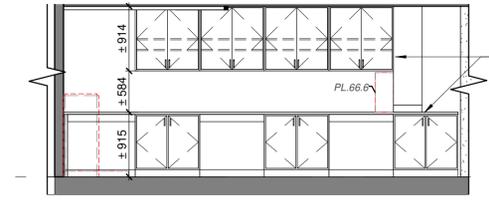
Nouveau - Elevation de mobilier - J1172

5
A610



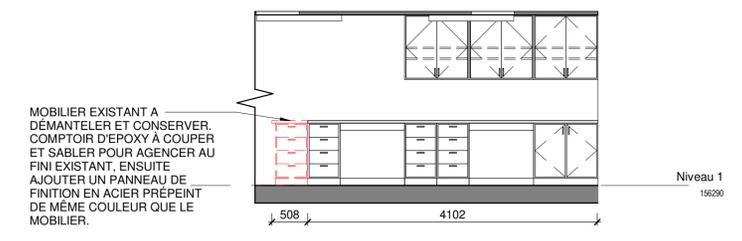
Nouveau - Elevation de mobilier - 1169 B

4
A610



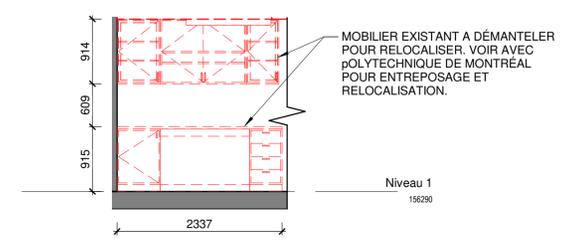
Nouveau - Elevation de mobilier - 1169 A

3
A610



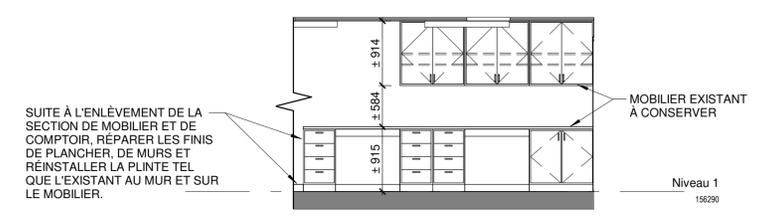
Démolition - Elevation de mobilier - J1176

2
A610



Démolition - Elevation de mobilier - 1172.1

6
A610



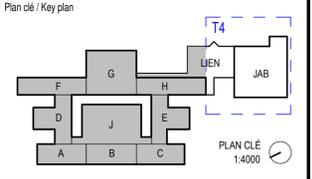
Nouveau - Elevation de mobilier - J1176

1
A610

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020" NFOE Inc.

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins. L'entrepreneur devra avertir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings. Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.



No.	Date	Par / By	Emission pour soumission / Revision / Revision	E.P.M. / Ver / Ver
1	2022-06-15	R.F.	Emission pour soumission	E.P.M.

Date de création / Creation date

Ingenieurs / Engineers

gbi. **exp.**

Architectes / Architects

NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Sceaux / Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION

Propriétaire/Owner

Projet / Project

FCI Moutanabbir

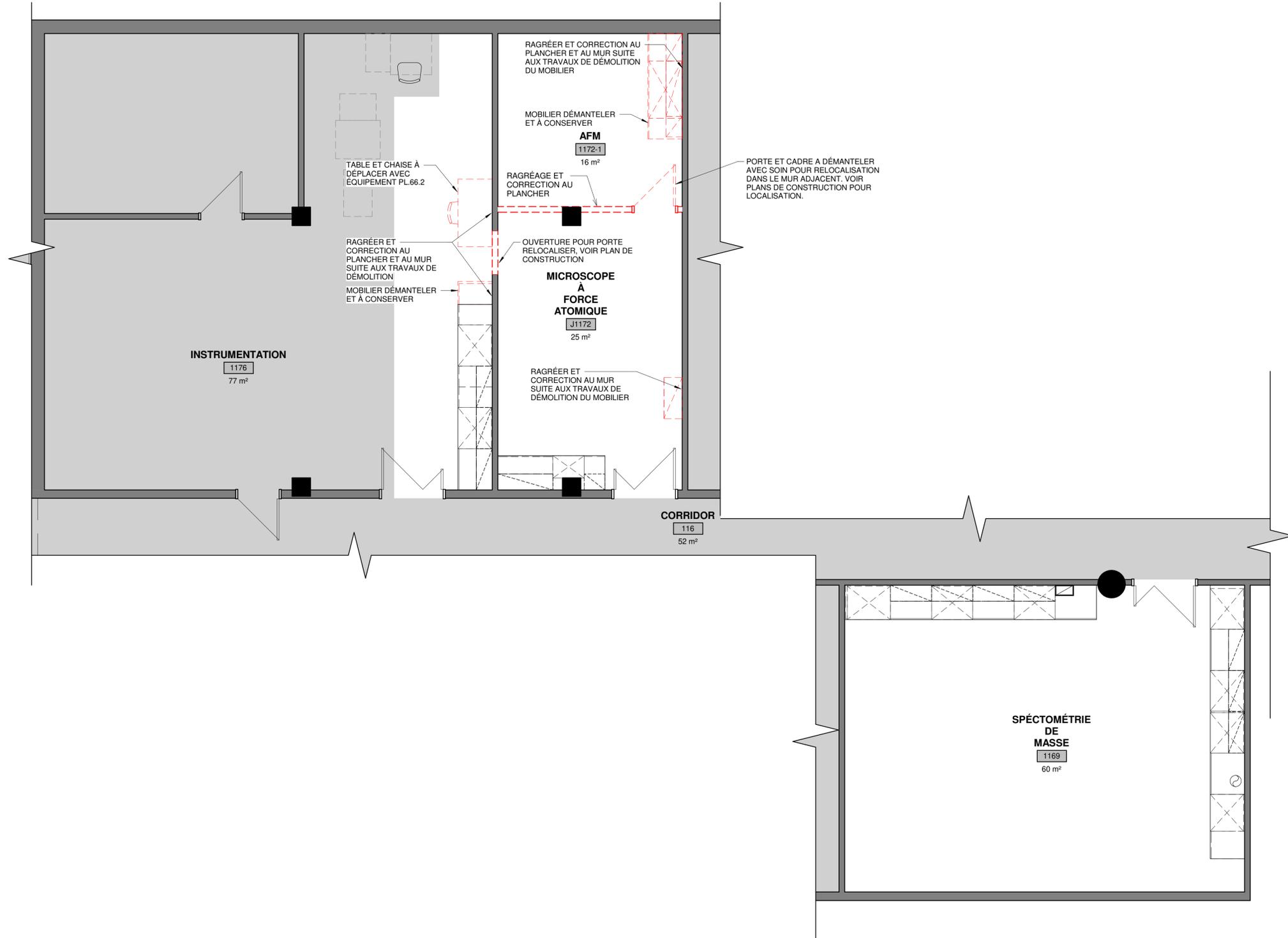
Dessin / Drawing

ÉLÉVATIONS DE MOBILIER DE LABORATOIRE

ARCHITECTURE

Conçu par / Designed by	M.B.	Date	2022-06-15	No de dessin / Drawing no.	A610
Dessiné par / Drawn by	M.G.	No de projet (Client) / Project no. (Client)			
Vérifié par / Verified by	R.F.	No de projet / Project no.	58-0015	Revision / Revision	1

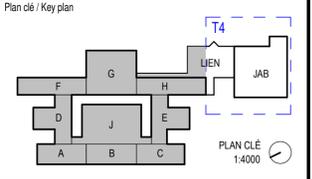
2022-06-15 13:48:39



"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020"
 NFOE Inc.

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.
 L'entrepreneur devra saisir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings.
 Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.



No.	Date	Par / By	Emission pour soumission / Revision / Revision	E.P.M. / Ver / Ver
1	2022-06-15	R.F.	Emission pour soumission	E.P.M.

Date de création / Creation date

Ingenieurs / Engineers



Architectes / Architects

NFOE + DMA + Provencher_Roy
 en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction.
 This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.



Sceaux / Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION



Propriétaire/Owner

FCI Moutanabbir

Dessin/ Drawing

PLAN DE DÉMOLITION

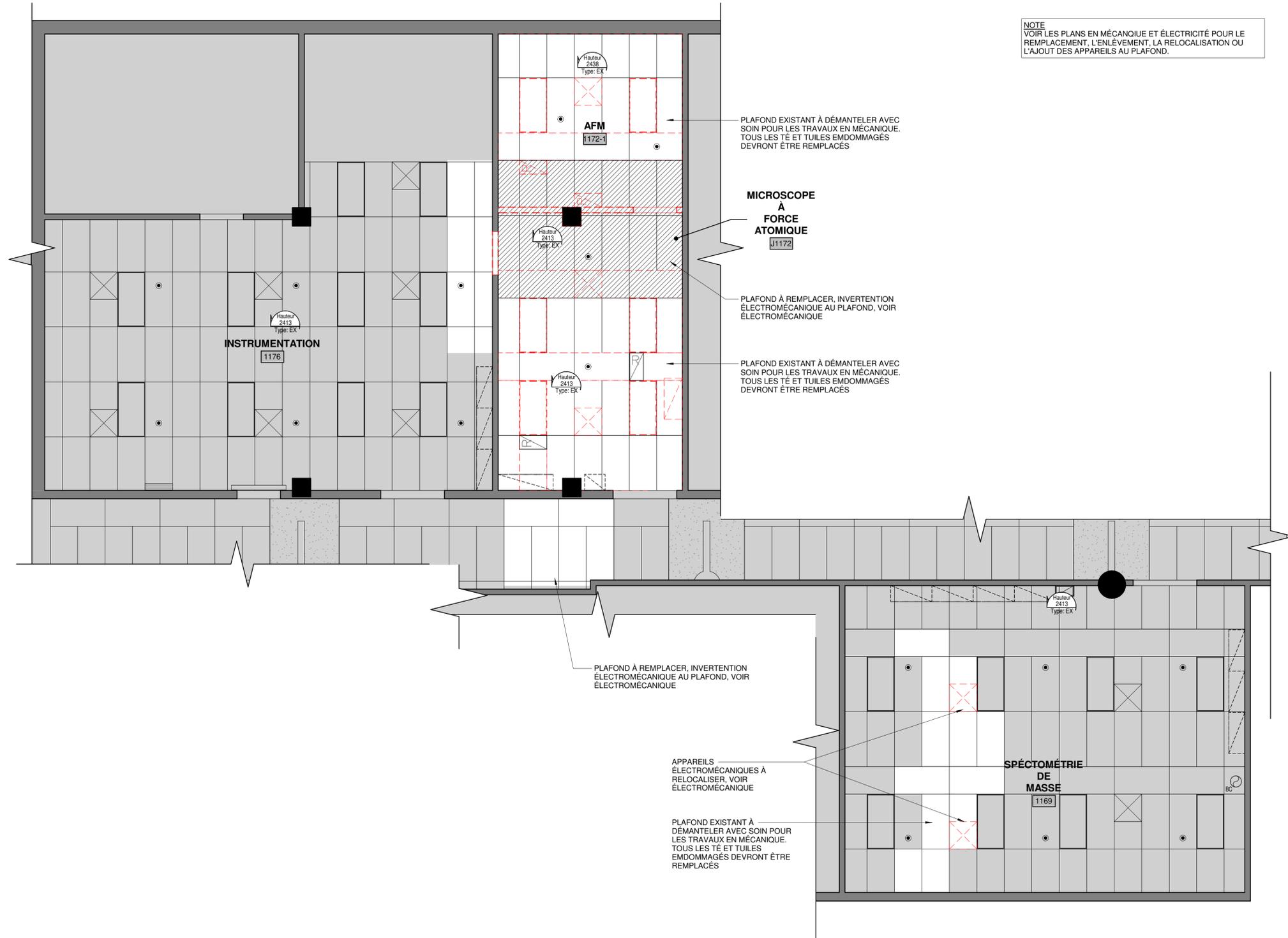
ARCHITECTURE

Conçu par / Designed by	M.B.	Date	2022-06-15	No de dessin / Drawing no.	AD200
Dessiné par / Drawn by	M.G.	No de projet (Client) / Project no. (Client)			
Vérifié par / Verified by	R.F.	No de projet / Project no.	58-0015	Revision / Revision	1

PLAN DE DÉMOLITION - NIV.1

1
AD200

2022-06-15 13:48:40

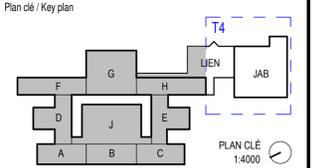


NOTE
VOIR LES PLANS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LE REMPLACEMENT, L'ENLÈVEMENT, LA RELOCALISATION OU L'AJOUT DES APPAREILS AU PLAFOND.

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020"
NFOE Inc.

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.
L'entrepreneur devra saisir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings.
Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.



No.	Date	Par / By	Émission pour soumission / Revision / Revision	E.P.M. / Ver / Ver
1	2022-06-15	R.F.	Emission pour soumission	E.P.M.

Ingénieurs / Engineers



Architectes / Architects
NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction sont valables et peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction.
This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.



Sceaux / Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION



Propriétaire/Owner
FCI Moutanabbir

Dessin/ Drawing
PLANS DE DÉMOLITION DE PLAFOND RÉFLÉCHI
ARCHITECTURE

Conçu par / Designed by	M.B.	Date	2022-06-15	No de dessin / Drawing no	AD250
Dessiné par / Drawn by	M.G.	No de projet (Client) / Project no. (Client)		Revision	
Vérifié par / Verified by	R.F.	No de projet / Project no.	58-0015	Revision	1

PLAN DE DÉMOLITION DE PLAFOND RÉFLÉCHI - NIV.1

1
AD250

2022-06-15 13:48:41

École Polytechnique de Montréal
Projet 58-0015
Aménagement pour FCI Moutanabbir-
Pavillon J.-Armand Bombardier

EXIGENCES GÉNÉRALES
Section 01 00 00 – Page 1

DIVISION 01

01 10 00 - SOMMAIRE DES TRAVAUX

- Les exigences générales regroupent les exigences minimales concernant l'exécution des travaux de construction afin d'assurer la qualité de l'exécution. Ces exigences s'appliquent à chaque partie de l'Ouvrage.
- Les Travaux comprennent les matériaux, les échafaudages, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, la machinerie, le transport, les ouvrages provisoires, les services temporaires et la surveillance nécessaires à l'exécution des travaux, incluant la démolition, le tout conformément aux conditions applicables indiquées au Contrat, y compris les ouvrages et services implicitement requis et nécessaires au parachèvement des travaux.
- Les travaux comprennent aussi:
 - Toutes les interventions nécessaires dans les aires non comprises dans l'ouvrage, mais affectées par des travaux connexes.
 - Toutes les réparations résultant des travaux de démolition, ou tel que requis, avec des matériaux neufs identiques ou compatibles à l'existant.
- Lorsqu'il est spécifié que les travaux doivent être exécutés suivant l'approbation, l'indication, le choix ou à la demande des autorités concernées ou autres, cette approbation, indication, choix ou demande doit être donné par écrit.
- Lorsque les mots «prévoir», «concevoir», «fournir», «appliquer», «installer», «effectuer», «construire» ou «construction» sont utilisés dans les différents documents contractuels, ils signifient tout à la fois la conception, la fourniture, l'installation, l'érection, l'édification, la mise en marche, l'aménagement, la réfection, la réparation ou la démolition d'un ouvrage, incluant tout matériel et main-d'œuvre, produit et service requis.
- Les Divisions et les Sections du présent document ne représentent pas des corps de métiers ni l'ouvrage spécifique des sous-traitants, mais plutôt des assemblages de construction.
- Nonobstant l'ordre de préséance des documents, lorsque plus d'une disposition du présent document traite d'un même sujet, elles s'interprètent de manière à se compléter et à ajouter l'une à l'autre et, advenant contradiction réelle entre ces dispositions, celle qui prévoit une obligation plus exigeante pour l'Entrepreneur aura priorité.
- L'Entrepreneur doit accepter la présence d'autres entrepreneurs sur le chantier, s'il y a lieu, et coordonner ses travaux avec eux.

01 20 00 - PAIEMENTS ET RÉGLEMENTS DES COMPTES

- Inclure dans le prix du Contrat les coûts de toute redevance et de tout permis nécessaires pour la conception et l'exécution des travaux concernés, incluant le permis de construction.
- Le coût des travaux de modifications aux services à l'extérieur des limites de la propriété devra être défrayé par l'Entrepreneur, les procédures et démarches administratives auprès des autorités compétentes, incluant l'obtention des permis, relèvent de la responsabilité de l'Entrepreneur.
- Fournir les plans et les renseignements nécessaires pour la délivrance des certificats d'acceptation attestant que les travaux sont conformes aux exigences des autorités compétentes.
- Inspection et essais aux frais de l'Entrepreneur
 - L'inspection et les essais exigés par les lois, les ordonnances, les règles, les règlements ou les consignes d'ordre public.
 - Les essais, la mise au point et l'équilibrage des systèmes de manutention, des réseaux et des matériels mécaniques, électriques et de sécurité.
 - Les essais en usine et les certificats de conformité.
- Inspections et essais aux frais du Propriétaire.
 - Les services d'organismes indépendants d'inspection et d'essai, y compris pour les murs extérieurs, les murs-rideaux et les fenêtres, ainsi que pour la toiture.
 - Les services d'un laboratoire spécialisé pour exécuter des essais de thermographies sur les murs, portes, fenêtres et toits afin d'identifier les pertes de chaleur excessives et les infiltrations.
 - Les essais supplémentaires portant de façon générale sur la qualité de tout matériel, équipement ou installation et de leur exécution, incluant la finition, la performance acoustique des installations et l'étanchéité des joints.

Projet 20105-02 – NFOE + DMA + Provencher_Roy

École Polytechnique de Montréal
Projet 58-0015
Aménagement pour FCI Moutanabbir-
Pavillon J.-Armand Bombardier

EXIGENCES GÉNÉRALES
Section 01 00 00 – Page 3

- Code de construction du Québec, chapitre 1, Bâtiment 2015, incorporant le Code national du bâtiment, 2010 (modifié).
- Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q. du Québec, chapitre S-2.1 (2021).
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail, S-2.1, r.19.01.
- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q. du Québec.
- Règlement sur les établissements industriels et commerciaux, S-2.1, r.9 (Québec).
-
- Normes du Commissionnaire des incendies du Canada, CI 301 (norme pour travaux de construction, juin 1982), CI 302 (norme pour soudage et découpage, juin 1982), CI 403 (norme de protection incendie pour les extincteurs automatiques à eau, novembre 1994) entre autres.
- Code national de prévention des incendies (CNPI), Canada 2015.
- National Fire Protection Association (NFPA).
- Underwriters Laboratories (UL).
- Laboratoires des Assureurs du Canada (JULC).
- Occupational Safety and Health Administration (OSHA).
- Code de l'électricité du Québec.
- CSA C22.1 – Code canadien de l'électricité, première partie (vingt et unième édition), norme de sécurité relative aux installations électriques.
- NFPA 70 – National Electrical Code.
- EPA 832R92005 – Storm Water Management for Construction Activities: Developing Pollution Prevention Plans and Best Management Practices.
- Exigences de sécurité municipales.
- Exigences de santé et de sécurité d'autres provinces ou territoires, si applicables.
- Exigences de sécurité du Propriétaire selon son manuel de procédures, si applicables.

01 40 00 - EXIGENCES DE LA QUALITÉ

- Respecter les références et exigences suivantes:
 - Les exigences applicables aux bâtiments de protection civile, telles que définies dans le CNB.
 - CNB du Canada, Code de construction du Québec, et tout autre code fédéral, provincial ou local applicable en vigueur.
 - «Règlement sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments» du Québec c. E-1.1, r.1.
 - Exigences municipales d'implantation dans le milieu urbain et de la préservation de l'héritage culturel bâti.
 - Exigences de CSST, DGPS (HPB), EPA, FDA, ISPE, OSHA, SIMDUT (WHMIS), où applicables.
 - Toute autre exigence de performance, exigence de qualité, ainsi que d'autres normes et codes mentionnés dans les chapitres ou ailleurs dans l'ensemble des documents de soumission.
 - Lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire, Santé Canada, Bureau de sécurité des laboratoires, Ottawa.
 - Exigences en matière de santé et sécurité sur le chantier requises par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables, et les normes, codes, et autres documents pertinents.
 - Exigences LEED, voir le document LEED
 - Norme CAN/CSA-B551 - Conception accessible pour l'environnement bâti.
 - Voir aussi Section 01 30 00.
 - En cas de divergences entre les différents documents du Contrat, ainsi qu'entre ces derniers et les codes, normes et autres documents mentionnés ci-haut, les exigences les plus rigoureuses prévaudront.
 - La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux, y compris la démolition, doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, ayant une carte de compétence correspondante émise par la CSST, et le cas échéant accrédités par les fabricants des produits.
 - Sauf indication contraire, les tolérances minimales suivantes s'appliquent:
 - «D'aplomb et de niveau» signifie d'aplomb et de niveau à 3 mm (1/8") près dans 3000 mm (10' 0");
 - «D'équerre» signifie que l'angle droit doit être à 90 degrés, plus ou moins 10 secondes.

Projet 20105-02 – NFOE + DMA + Provencher_Roy

École Polytechnique de Montréal
Projet 58-0015
Aménagement pour FCI Moutanabbir-
Pavillon J.-Armand Bombardier

EXIGENCES GÉNÉRALES
Section 01 00 00 – Page 5

01 60 00 - EXIGENCES CONCERNANT LES PRODUITS

- Les produits, les matériaux, les matériels, les équipements, les appareils et les pièces (appelés «produits» dans le devis) utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, fabriqués selon les normes pertinentes, en parfait état et de la meilleure qualité (conformément aux termes du présent document) pour les fins auxquelles ils sont destinés.
- Fournir les assemblages et les produits de façon à assurer leur durabilité suivant les plus hauts standards de l'industrie et de façon à leur procurer des périodes d'utilisation respectant les garanties exigées. Ces assemblages et produits devront durer pour toute la vie utile prévue du Bâtiment sans nécessiter un entretien fréquent, une rénovation majeure ou un remplacement. Les systèmes, matériels et matériaux doivent nécessiter peu d'entretien (peinture, traitement et imperméabilisation) et avoir peu de répercussions négatives sur l'environnement. Les produits de parement ou de finition ne doivent pas être endommagés par les produits d'entretien que le Propriétaire entend utiliser.
- Les propositions de substitution, s'il y a lieu, devront être soumises avant l'adjudication du Contrat. Les demandes devront être accompagnées des informations détaillées suivantes:
 - La raison de la substitution;
 - La fiche technique des matériaux, assemblages ou systèmes proposés;
 - La comparaison des propriétés, coûts et des conditions de livraison, par rapport aux assemblages et produits spécifiés.
- La substitution acceptée durant l'appel de propositions sera communiquée à tous les soumissionnaires.
- Vérifier et s'assurer de la compatibilité des produits qui viennent en contact les uns avec les autres. Éviter tout contact direct permanent entre des matériaux non compatibles et éviter toute action électrolytique.
- L'usage du bois est strictement interdit, sauf où indiqué.
- Les produits doivent être fabriqués, livrés, entreposés et conservés de façon à ce qu'ils ne soient endommagés d'aucune façon au détriment de leur qualité, leur mode de fonctionnement et leur apparence, le tout selon les instructions des fabricateurs.
- Protéger les produits et les assemblages durant leur mise en œuvre contre l'eau, l'humidité, le gel et le soleil dans le cas de matériaux pouvant être altérés par les rayons UV, afin d'assurer leur durabilité.
- Remplacer sans frais les produits entreposés endommagés et retoucher les surfaces finies en usine qui ont été endommagées, à la satisfaction du Propriétaire.
- Vérifier la compatibilité des produits de finition avec les méthodes et produits de nettoyage utilisés par Propriétaire.
- Les produits de finition ne doivent pas contribuer à la propagation des maladies ou le développement des bactéries.
- Fournir toutes les pièces de fixation, ancrages, renforts, attaches et adhésifs, spécifié ou non, en nombres suffisants et de capacité adéquate, pour s'assurer d'un ancrage permanent et sécuritaire des matériaux, assemblages, composants et équipements, le tout selon les instructions des fabricateurs.
- Fournir des pièces de fixation résistantes à la corrosion pour assujettir les ouvrages extérieurs: en acier inoxydable (de nuance 304 ou plus résistant aux produits chimiques), ou en acier galvanisé par immersion à chaud. Fournir les pièces de fixation et les accessoires de métal identiques (couleurs, textures, finis) ou compatibles avec les éléments à fixer et les supports auxquels ils sont fixés. Éviter autant que possible les pièces de fixations apparentes. Lorsqu'elles sont apparentes, ces pièces doivent être espacées de façon uniforme et présenter un motif régulier.
- Se conformer aux plus récentes instructions écrites du fabricant concernant les matériaux et leur usage, l'équipement à utiliser et les méthodes d'installation.

01 70 00 - EXIGENCES D'EXÉCUTION ET DE CLÔTURE DU CONTRAT

- Vérifier les dimensions des ouvrages existants ou complétés antérieurement avant de commencer la fabrication des éléments à y incorporer. Un examen des lieux complet et préalable aux travaux est la responsabilité de l'Entrepreneur.
- S'assurer que les ouvrages antérieurs et les surfaces sont adéquats pour l'installation et l'application des matériaux et que la qualité d'exécution des travaux subséquents ne sera pas affectée.
- S'assurer que l'agencement est conforme à l'intention des dessins et que les positions, niveaux et dégagements relatifs aux travaux adjacents sont adéquats avant de commencer les travaux.

01 90 00 - EXPLOITATION DE L'INSTALLATION

- Montrer comment doivent être assurés la mise en route, l'exploitation, la commande, le réglage, le diagnostic de pannes, l'entretien et la maintenance de chaque appareil, matériel et système, aux moments convenus avec le Propriétaire, aux endroits où se trouvent ces éléments.
- Enseigner aux membres du personnel du Propriétaire toutes les étapes de l'exploitation et de l'entretien des appareils, matériels et systèmes à l'aide des manuels d'exploitation et d'entretien fournis.
- Procéder à une revue détaillée du contenu de ces manuels de manière à expliquer tous les aspects de l'exploitation et de l'entretien.
- Rassembler, le cas échéant, les données supplémentaires nécessaires à la formation et les insérer dans les manuels d'exploitation et d'entretien.
- Exécuter la mise en service des Équipements, des équipements électromécaniques ou autres systèmes selon les plans directeurs approuvés.

Fin de section

Projet 20105-02 – NFOE + DMA + Provencher_Roy

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020"
NFOE Inc.

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins. L'entrepreneur devra avertir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings. Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.

Plan clé / Key plan

PLAN CLÉ 1:4000

No.	Date	R.F.	Émission pour soumission	Revision / Revision	É.P.M.
1	2022-06-15				

Date de création / Creation date

Ingenieurs / Engineers

gbi. **exp.**

Architectes / Architects

NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction. This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux/ Seals

Sceaux/ Seals

Sceaux/ Seals

Sceaux/ Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION

Propriétaire/Owner

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ D'INGÉNIERIE

Projet/ Project

FCI Moutanabbir

Dessin/ Drawing

Devis - Division 01

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	M.B.	Date	2022-06-15	No de dessin/ Drawing no.
Dessiné par/ Drawn by	M.G.	No de projet (Client)/ Project no. (Client)		D01
Vérifié par/ Verified by	R.F.	No de projet/ Project no.	58-0015	Revision/ Revision
				1

Projet 20105-02 – NFOE + DMA + Provencher_Roy

SECTION 09 20 00 – TRAVAUX DE CLOISONS SÈCHES

- 1.0 **Type COL.AC.1/GV – Système de colombage d'acier ordinaire, galvanisé**
- Système: conformes aux normes CAN/CSG-7.1 et ASTM C645
 - Colombages profilés en "U": poteaux "ST", en tôle d'acier galvanisé Type AC, PL/GV, d'une épaisseur de 0,838 mm (0,0329") de métal nu ou plus, selon les hauteurs données, dotées de semelles de min. 40 mm (1 1/2") de largeur, ou telle qu'indiquée; fini galvanisé Type F.GV.2.
 - Sablères supérieures et inférieures: de mêmes matériau et fini que le colombage, de largeur appropriée à la dimension des poteaux, dotées de rebords de min. 65 mm (2 1/2") de hauteur, ou tel qu'indiqué.
 - Type COL.AC/FA/GV – Fonds d'ancrage pour système de colombage d'acier, galvanisé: plaques de dimensions appropriées, d'une épaisseur de 1,367 mm (0,0533") de métal nu, ou tel qu'indiqué, ou tel que requis, même matériau que le colombage, avec le même revêtement galvanisé.
- 2.0 **Panneaux**
- Types GYP.1 et GYP.1/RF – Panneau de gypse régulier et résistant au feu: conforme à la norme ASTM C1396/C1396M, régulier 16 mm (5/8") et résistant au feu (Type X) 16 mm (5/8") d'épaisseur.
 - Produits acceptables:
 - "Sheetrock" et "Sheetrock Firecode" de CGC Inc.
 - "ToughRock" et "ToughRock Fireguard" de Georgia-Pacific Canada.
 - "ProRoc" et "ProRoc Type X" de CertainTeed.
- 3.0 **Accessoires**
- Type GARN.1 – Garnitures pour gypse: conformes à ASTM C-1047 et QQ-S-775-d, type 1, classe "e", min. 0,5 mm (0,02") d'épaisseur de base, en tôle d'acier catégorie commercial, Type AC, PL/GV, fini galvanisé Type F.GV.2, avec des bandes de papier et des coins revêtus d'un enduit protecteur, ou en copolymère de haute résistance aux impacts, avec surface en papier de haute qualité, de fibre serré et dos de ruban à joints pré-encollé.
 - Produits acceptables, tels que fabriqués par:
 - CGC Inc.
 - CertainTeed.
 - Type JT.CL/G – Moulures pour les joints de contrôle pour panneaux de gypse: en tôle de zinc, 44 mm (1 1/2") de largeur et 13 mm (1/2") de profondeur.
 - Produit acceptable: "Zinc #093" de CGC Inc.
 - Type EN.GYP – Enduit de gypse: composés à joints, conforme à la norme ASTM C475, sans amiante, régulier (emballage de 27 kg); pour usage général. Le type léger (23 kg) est à proscrire.
 - Produits acceptables:
 - Composé à joints tout usage de CGC Inc.

SECTION 09 50 00 – PLAFONDS ACOUSTIQUES

- 1.0 **Types SUSP.2A – Systèmes de suspension standard pour plafonds acoustiques, réguliers**
- Treillis à résistance moyenne ou supérieure, conforme à la norme ASTM C635. En acier laminé à froid galvanisé à chaud, de qualité commerciale, enduite d'une couche de peinture à base de polyester cuite résistante à la corrosion.
 - Produits acceptables:
 - Identique à l'existant
- 2.0 **Types CA.1A – Panneaux acoustiques de fibre minérale, réguliers**
- Carreaux insonorisants conformes à la norme CAN/CSG-92.1, en fibre minérale noncombustible, formés moulés
 - Produits acceptables:
 - Identique à l'existant
- 3.0 **Accessoires**
- Suspentes: fil en acier doux recuit et galvanisé, et en acier inoxydable où visible, 2,68 mm (cal.12) min. de diamètre.
 - Garnitures de périmètre: les garnitures en "L" doivent être munies d'un appui de 22 mm (7/8") minimum; les garnitures en "Z" ou de retrait doivent également avoir une largeur totale de 22 mm (7/8") minimum. Identique à l'existant.

SECTION 09 65 00 – COUVRE-PLANCHERS SOUPLES

- 1.0 **Préparation de plancher**
- Matériaux de nivellement et remplissage pour préparation du subjettive en béton: latex blanc pré mélangé ou matériau à base de latex à deux composantes réactives sans eau.
- 2.0 **Type CPS.1 – Carreaux de composés de vinyle homogène et calandré**
- Carreaux composés de vinyle, sans amiante, conformes à la norme ASTM F1700, Classe 1, Type A, modulaires de 608 X 608 mm, de 2mm d'épaisseur, à motif marbré, coloré dans la masse, avec traitement anti-bactérien (2 couleurs à agencer à l'existant)
 - Produits acceptables:
 - "MarleyFlor Plus" de Marley flooring.

- Composé à joints prémélangé "Toughrock" de Georgia-Pacific Canada.
 - Composé à joints "ProFin" régulier de CertainTeed.
4. Type EN.GYP.1 – Enduit de gypse à prise chimique: composé à joints, conforme à la norme ASTM C475, sans amiante, ayant une prise (chimique) rapide de 1-2 heures, d'une qualité adhérente.
 - Produits acceptables:
 - "Sheetrock 90" de CGC Inc.
 - "Toughrock Sandable 90" de Georgia-Pacific Canada.
 - "ProFin LITE Sand 90" de CertainTeed.
5. Type EN.GYP.2 – Enduit de gypse à prise chimique, extra dur: composé à joints, conforme à la norme ASTM C475, sans amiante, ayant une prise (chimique) rapide de 1-2 heures, d'une qualité adhérente.
 - Produits acceptables:
 - "Durabond 90" de CGC Inc.
 - "Toughrock 90" de Georgia-Pacific Canada.
 - "ProFin High Density 90" de CertainTeed.
6. Type ADH.25 – Adhésif pour plâtrage: agent de collage en une émulsion d'acétate de vinyle homopolymère, conforme à la norme ASTM C631.
 - Produit acceptable: "Plaster Bonder" par USG (CGC Inc.).
7. Type RB.JN.1A – Ruban à joint régulier: ruban de papier en fibre croisé, pour joints des panneaux de gypse de tous les types sauf autrement indiqué.
 - Produits acceptables:
 - "Ruban à joint" de CGC Inc.
 - "Ruban Marco" de CertainTeed.
8. Type JOIN.4B/AA – Garniture d'étanchéité à cellules fermées, auto-adhésive: en néoprène / EPDM / SBR, conforme à ASTM D1056, classe SCE-43/2A3, pour bris thermique auto-adhésive sur une ou deux faces, tel que requis.
 - Produit acceptable: "Permastik 1260" de Jacobs & Thompson Inc. (RCR International).
9. Type JOIN.6/AA – Garniture isolante acoustique auto-adhésive: caoutchoutée, résistant à la moisissure, de 3 mm (1/8") d'épaisseur, en néoprène / EPDM / SBR à cellule fermée, conforme à ASTM D1056, classe SCE-41-2C1, 19 mm (3/4") de largeur, auto-adhésive sur une face, d'une longueur telle que requise.
 - Produit acceptable: "Permastik 1220" de Jacobs & Thompson Inc. (RCR International).
10. Type JOIN.12 – Fermeture de mousse EVA: en polyéthylène réticulé à cellules fermées, selon le profil des nervures du tablier d'acier.
 - Produit acceptable: "Foamflex #2720" par Jacobs and Thompson (RCR International Inc).
11. Type ISOL.12/AC – Isolant acoustique en fibre minérale: du type à ajustement à serrage, de pleine épaisseur, d'une densité de 40 kg/m³, conforme à la norme CAN/ULC-S702, type 1.
 - Produit acceptable: "Matelas acoustique résistant au feu (AFB)" de Roxul.

- 3.0 **Plinthes souples**
- Type PLS.1 – Plinthe de caoutchouc: conforme à la norme ASTM F1861, type TP, groupe 1 (plein), à gorge, 100 mm (4") de hauteur x 3 mm (1/8") d'épaisseur, couleur B2-058,
 - Produits acceptables:
 - "Flexco Base 2000" de Soflex.
- 4.0 **Accessoires**
- Type SCEL/P – Scelleur et cire pour fins de plancher: tel que recommandé par le manufacturier.
- 5.0 **Nettoyage et cirage initiaux**
- Enlever avec soin le surplus d'adhésif sur le plancher, les plinthes et les murs.
 - Nettoyer, sceller et cirer le plancher nouvellement revêtu ou affecté par les travaux et les plinthes selon la documentation du fabricant du revêtement de sol, et en respectant les exigences minimales suivantes:
 - Éliminer la saleté occasionnée par la pose des carreaux à l'aide d'une polisseuse de vitesse appropriée. En maniant l'appareil de gauche à droite, nettoyer les carreaux sans utiliser d'eau.
 - Pour les taches tenaces, se servir d'une solution nettoyante adéquate qui n'abîme pas la tuile dans un vaporisateur manuel. Vaporiser en brume sur les carreaux tout en utilisant la polisseuse.
 - Après ces deux étapes, passer une vadrouille sèche, non traitée pour enlever les particules indésirables sur les carreaux.
 - Le plancher étant propre, sans particules, colle, poussière, sable, ect., appliquer deux couches croisées de produit de scellement à base d'eau à l'aide d'une vadrouille appropriée.
 - En s'assurant que les deux couches de produit de scellement sont bien sèches, appliquer deux couches croisées de cire à teneur de 20% solide minimum, à l'aide d'une vadrouille appropriée. Attendre le temps de séchage prescrit par le fabricant entre chaque couche de fini.
 - Les murs, portes, cadrages de portes, béton, ect., devront être exempts de scellant et de fini à plancher.

SECTION 09 91 00 – PEINTURE

TABLEAU DES FINIS

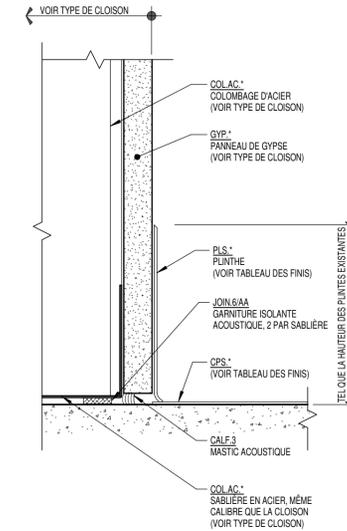
No.	PIÈCES Nom	PLANCHERS		PLINTHES			MURS		PLAFONDS			Notes	Rév.
		Matériaux	Finis	Matériaux	Type	Hauteur	Matériaux	Finis	Matériaux	Suspente	Finis		
Niveau 1													
116	CORRIDOR	BET/EX	CPS/EX	PLS/EX			GYP/EX	PT/EX	CA/EX / CA.2A-P		PT/EX		
1169	SPECTRO MICROSCOPIE RAMAN ET SPECTRO-MICROSCOPIE OPTIQUE	BET/EX	CPS/EX	PLS/EX			GYP/EX	PT/EX / PT.3B1	CA/EX / CA.2A-P				
J1172	EBL	BET/EX	CPS/EX	PLS/EX / PLS.1		100mm	GYP/EX / GYP.1	PT/EX / PT.3B1	CA.2A-P			1,2,3	
J1176	INSTRUMENTATION	BET/EX	CPS/EX / CPS.1	PLS/EX / PLS.1		100mm	GYP/EX	PT/EX / PT.3B1	CA/EX			1,2	
J1176.02	APT	BET/EX	CPS/EX / CPS.1	PLS/EX / PLS.1		100mm	GYP/EX / GYP.1	PT/EX / PT.3B1	CA.2A-P			1,2,3	
J1176.03	MICROSCOPIE FORCE ATOMIQUE	BET/EX	CPS/EX	PLS/EX			GYP/EX	PT/EX / PT.3B1	CA/EX / STRUCT.EX				

LÉGENDE DES ABRÉVIATIONS :

GÉNÉRAL		MATÉRIAUX PLAFONDS	
EX	EXISTANT	SUBS/EX	SUSBRAT EXISTANT
N/A	NON APPLICABLE	STRUCT./EX	STRUCTURE APPARENTE EXISTANTE
---	----	CA/EX	TUILE ACOUSTIQUE EXISTANT
		CA.2A-P	TUILE ACOUSTIQUE LAVABLE
		---	----
MATÉRIAUX MURS		MATÉRIAUX PLANCHERS	
SUBS/EX	SUSBRAT EXISTANT	BET/EX	BÉTON EXISTANT
GYP/EX	GYPSE EXISTANT	---	----
GYP.1	GYPSE RÉGULIER		
---	----		
FINIS DES MURS ET PLAFONDS		FINIS DES SOLS ET PLINTHES	
RM/EX	REVÊTEMENT MURAL EXISTANT	CER/EX	CÉRAMIQUE EXISTANTE
PT/EX	PEINTURE EXISTANTE	CPS/EX	REVÊTEMENT SOUPLE EXISTANT
PT.3B1	PEINTURE AU LATEX (INTÉRIEUR)	CPS.1	CARREAUX COMPOSÉS DE VINYLE HOMOGENÈME ET CALANDRÉ
---	----	---	----
		PLS/EX	PLINTHES EXISTANTES DE CAOUTCHOUC
		PLS.1	PLINTHE DE CAOUTCHOUC

LÉGENDE DES NOTES :

NOTES GÉNÉRALES	NOTES PARTICULIÈRES
	1) LE MATÉRIEL, LES DIMENSIONS ET LA COULEUR DE LA NOUVELLE PLINTHE CHOISIE DOIT ÊTRE IDENTIQUE À L'EXISTANT. 2) LA COULEUR DE LA PEINURE DOIT ÊTRE IDENTIQUE À L'EXISTANT, À VÉRIFIER AU CHANTIER. 3) LE MATÉRIEL, LES DIMENSIONS ET LA COULEUR DU FINI DE PLANCHER CHOISIE DOIT ÊTRE IDENTIQUE À L'EXISTANT.



PLINTHE TYPE A

1
D09.1

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020"
NFOE Inc.

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Do not scale off drawings.
Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.
L'entrepreneur devra saisir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.
Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.

Plan clef / Key plan

PLAN CLÉ 1:4000

No.	Date	Par	Ré	Émission pour soumission	É.P.M.
1	2022-06-15	R.F.		Émission pour soumission	E.P.M.

Date de création / Creation date

Ingénieurs / Engineers

gbi exp.

Architectes / Architects

NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction.
This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux/Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION

Propriétaire/Owner

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ D'INGÉNIERIE

Projet/Project

FCI Moutanabbir

Dessin/ Drawing

Devis - Division 09

ARCHITECTURE

Conçu par/Designed by	M.B.	Date	2022-06-15	No de dessin/ Drawing no	
Dessiné par/Drawn by	M.G.	No de projet (Client)/ Project no. (Client)		D09.1	
Vérifié par/Verified by	R.F.	No de projet/ Project no.	58-0015	Revision	1

- 1.0 Examen préalable
- S'assurer que les surfaces et conditions des ouvrages exécutés antérieurement sont en état de recevoir les ouvrages décrits à la présente section. Toute anomalie ou non concordance sera signalée à l'architecte et devra recevoir les corrections nécessaires avant d'entreprendre tout travail.
- 2.0 Matériaux
- Pour l'exécution des présents travaux, n'utiliser que les matériaux de peinture des listes des produits homologués émises par l'ONGC ou par MPI, et conformes aux normes prescrites.
 - Tous les produits de peinture doivent satisfaire les exigences réglementaires concernant les caractéristiques d'inflammabilité des surfaces.
 - Toute peinture doit être exempte de plomb.
 - Les matériaux de chaque système de peinture, de vernis ou de laque, doivent provenir d'un seul et même fabricant.
 - Les couleurs et lustres doivent être approuvés par les Consultants et doivent s'appareiller aux échantillons choisis par les Consultants.
 - Les matériaux de peinture seront conformes aux normes ONGC mentionnées dans la liste des systèmes de finition ci-après.
 - L'entrepreneur devra soumettre un échantillon de chaque fini et de chaque couleur qui devront être approuvés avant de commencer les travaux. Les couleurs doivent être agencées aux couleurs existantes.
- 3.0 Préparation
- Les murs existants conservés devront être réparés de façon à obtenir un fini « à neuf ». Prévoir boucher les trous, ouvertures, fissures, lézardes et pores, gratter et sabler les aspérités, les surplus de peinture ou tout autres défauts. Repeindre l'ensemble des cloisons.
 - Préparer les surfaces conformément aux normes ONGC suivantes:
 - planche de gypse: 85 - GP - 33 M,
 - acier galvanisé et zingué: 85 - GP - 16 M,
 - Toutes les surfaces à peindre seront parfaitement préparées, grattées, époussetées et débarrassées de toute matière étrangère avant de débiter les travaux.
 - Toutes les surfaces adjacentes seront adéquatement protégées pendant les travaux de peinture; tout dommage résultant des travaux de cette section sera réparé aux frais de l'entrepreneur.

Projet 20105-02 – NFOE + DMA + Provencher_Roy

SECTION 10 21 05 – RIDEAUX

- 1.1 Type RID.2 – Rideaux opaque
- Rideau: Opacité: 100% minimum; largeur (voir la longueur du rail en plan et ajouter de 10 à 20% de longueur); hauteur: pour que le rideau touche au plancher et au plafond; ayant les caractéristiques suivantes:
 - Résistance inhérente à l'inflammabilité pour la durée de vie du tissu et répondant aux exigences de la norme CAN/CGSB-4.162 lorsque soumis aux essais conformément à la norme NFPA 701.
 - D'entretien facile, lavables et sans repassage.
 - Pourvus d'œils intégrés au tissu du rideau.
 - Chaque bordure doit être finies convenablement et pourvue d'ourlets de 19mm à 50mm.
 - Produit acceptable: Tel que fabriqué par THORLABS, modèle BKG-114T.
 - Valences:
 - Prévoir les valences au périmètre du rail au plafond afin de permettre de couper la lumière. (au besoin)
 - Quincaillerie:
 - Configuration: Rail avec deux sections droites et une section incurvée à 90°, installés directement sous le plafond. (voir en plan)
 - Rail en aluminium incurvé. Modèle # LPC-C90
 - Rails profilés en aluminium droit, avec sections de longueurs suffisantes pour permettre la longueur finale requise (voir en plan). Modèles # LPC-L08, # LPC-L12 et # LPC-L16.
 - Connecteurs entre chaque section de rails. Modèles # LPC-01
 - Supports des rails au plafond au 1600mm minimum. Modèles # LPC-08
 - Supports des rails au mur à chaque extrémité. Modèles # LPC-03
 - Chariots, roulettes et crochets pour rideaux en nombre suffisants (espacés d'environ 300mm). Modèles # LPC-07
 - Produit acceptable: Tel que fabriqué par THORLABS.
- 1.2 Accessoires
- Type ATT.3 – Attaches pour métal
 - Type ATT.9 – Attaches pour aluminium

Fin de la section

Projet 20105-02 – NFOE + DMA + Provencher_Roy

- 4.0 Systèmes de peinture
- PT.3 : Murs de gypse (général)
 - 1 couche d'apprêt; MF Proline Éco 7070-0 0 COV (surface neuve ou dénudé), ou
 - 1 couche d'apprêt MF Sierra Griptec 0 COV (surface existante peinte),
 - 2 couches de peinture 100% acrylique formule 0 COV MF Proline, 7040 fini satin ou 7040 fini perle/mélamine selon les finis existants. Couleur identique à l'existant.
 - Métaux ferreux
 - 1 couche d'apprêt (1-GP-48); MF Iso Rust 4350 gris ou 4370 rouge.
 - 2 couches d'émail aux résines Acrylique-époxy tel que MF Époxy Plus 3700. Couleur identique à l'existant
 - PT.9EP : Métaux galvanisés (incluant cadres en acier).
 - 1 couche d'Apprêt acrylique universel antirouille MF 278808.
 - 2 couches d'émail aux résines acrylique-époxy tel que MF Époxy Plus 3700. Couleur identique à l'existant.

Fin de la section

Projet 20105-02 – NFOE + DMA + Provencher_Roy

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2020" / "ALL RIGHTS RESERVED 2020"
NFOE Inc.

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.
L'entrepreneur devra avertir l'architecte de toute erreur ou omission sur les plans avant le début des travaux.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings.
Contractor shall advise the architect of all errors or omissions on the plans before the start of work.

Plan clé / Key plan

No.	Date	Par / By	Émission pour soumission / Revision / Revision	E.P.M. / Ver / Ver
1	2022-06-15	R.F.	Émission pour soumission	E.P.M.

Date de création / Creation date

Ingenieurs / Engineers

Architectes / Architects

NFOE + DMA + Provencher_Roy
en collaboration avec Projet Paysage

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés peuvent être utilisés pour l'exécution des travaux de construction.
This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux/ Seals

Sceaux/ Seals

NON POUR CONSTRUCTION / NOT FOR CONSTRUCTION

Propriétaire/Owner

Projet/ Project

FCI Moutanabbir

Dessin/ Drawing

Devis - Division 09, 10

ARCHITECTURE

Conçu par / Designed by	M.B.	Date	2022-06-15	No de dessin / Drawing no	
Dessiné par / Drawn by	M.G.	No de projet (Client) / Project no. (Client)			D09.2-10
Vérifié par / Verified by	R.F.	No de projet / Project no.	58-0015	Revision / Revision	1

2022-06-15 13:49:28